



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE VOIRIE N° 2024-254T

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,
- Vu** le Code pénal et notamment l'article R.610-5,
- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** le Code de la route et notamment le décret n° 2001-251,
- Vu** l'Arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 6 décembre 2011 et l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** la demande établie par la **SARL MIROITERIE LOUIS**,
sise **2 Bis Avenue du Gulf Stream – 44380 PORNICHET**,
afin de procéder au changement d'une vitrine,
au **24 Rue Sainte-Catherine, sur la commune de Pont-Château**,
pour le magasin « **PASSION INTERIEUR** »

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules au droit du chantier,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Concernant la régulation de la circulation, les dispositions suivantes s'appliqueront :

Le lundi 29 avril 2024 de 13 H 30 à 17 H 30

- La circulation routière sera interdite Rue Sainte-Catherine.
- Une déviation sera mise en place par la Rue Maurice Sambron (RD773), le Chemin de Criboeuf et Grande Rue.
- L'accès aux piétons sera maintenu excepté au pourtour de la zone d'intervention qui devra être sécurisée par des barrières.

ARTICLE 2 La signalisation routière réglementaire sera mise en place par la **SARL MIROITERIE LOUIS**, qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 Monsieur le directeur général des services, Monsieur l'ingénieur territorial, Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Pont-Château, le 18 avril 2024
P/Le Maire et par délégation,
La Directrice des Services Techniques,
Madame Marine TILLET

Prénom - Nom de l'auteur : **Mme Marline TILLET**
Qualité de l'auteur : **La Directrice des Services Techniques**
Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le : **22 AVR. 2024**



Déclaration 202404180006
SARL MIROITERIE LOUIS

Changement de vitrage
 Rue Sainte-Catherine
 Commune de Pont-Château



Centre Technique Municipal
 Direction des Projets
 2 Allée du Clos de Versailles
 44160 PONT-CHATEAU
 02 40 01 61 28
 services.techniques@pontchateau.fr

Itinéraire 1

le lundi 29 avril 2024 de 13H30 à 17H30, la circulation sera interdite Rue Sainte-Catherine :

- une déviation sera mise en place par la Rue Maurice Sambron, le Chemin de Criboeuf et Grande Rue

Itinéraire 2

